

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL160

présenté par
M. Fiévet et M. Trompille

ARTICLE 33

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'un service départemental »

les mots :

« de services départementaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à modifier la disposition pour que les stagiaires puissent réaliser leurs stages dans plusieurs services départementaux, au lieu d'un seul.